

SECTION EUROPÉENNE EN STMG

Objectifs

Cet enseignement a plusieurs finalités :

- Il permet de renforcer les compétences linguistiques des élèves de STMG par une utilisation de l'anglais dans les disciplines de management et de communication. A travers des projets motivants et concrets, les élèves sont amenés à pratiquer l'anglais oral et écrit ;
- Cet enseignement sensibilise les élèves au contexte européen (diverses activités et sorties permettent de découvrir les pays, des entreprises et organisations européennes) ;
- Il permet l'obtention du baccalauréat STMG à « mention européenne » qui constitue un atout essentiel pour la poursuite d'études notamment en BTS, en IUT et en classe préparatoire; en effet la maîtrise de l'anglais s'avère incontournable dans les métiers du tertiaire. En outre, cette mention facilite la poursuite d'études à l'étranger.

Modalités d'entrée dans la section

L'inscription en classe européenne se fait avant tout sur la base du volontariat ; ce programme s'adresse aux élèves motivés et soucieux d'enrichir leur pratique de l'anglais. **Il est possible d'intégrer la section euro en première STMG pour ceux qui n'ont jamais suivi de section européenne.**

- La famille fera une demande spécifique auprès du lycée pour les entrants en première STMG. Les élèves de seconde européenne sont admis de droit. Les élèves qui n'ont jamais suivi de section européenne pourront faire une demande auprès de leur professeur principal, avant le conseil de classe du 3^e Trimestre.
- Le conseil de classe étudie au mois de juin la candidature selon le triple critère de niveau, sérieux et motivation.

Organisation des enseignements

En 1ère STMG	En Terminale STMG
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En anglais LV1 ou LV2 : L'horaire normal d'anglais est augmenté d'une heure supplémentaire (en groupe réduit). l'accent est mis sur l'expression orale. ▪ En management EURO : l'horaire normal de management des organisations est augmenté d'une heure supplémentaire (en groupe réduit). Cette heure est consacrée à des activités orales et écrites en anglais en utilisant l'outil informatique. Des visites d'organisations sont organisées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La section est accessible uniquement aux élèves qui ont suivi la section européenne en première. Elle est accessible quelle que soit la spécialité choisie. ▪ Le fonctionnement horaire est identique à celui de première (une heure supplémentaire en anglais et en management). Le cours de management poursuit ce qui a été commencé en première. Une préparation à l'épreuve orale spécifique est effectuée. ▪ Un voyage scolaire peut être organisé

Validation de la mention « européenne » au baccalauréat

Cette mention est attribuée aux lauréats au baccalauréat qui remplissent les conditions suivantes :

- Obtention d'une note minimale de 12/20 à l'épreuve d'anglais. (LV1 ou LV2) ;
- Obtention d'une note minimale de 10/20 à l'épreuve orale spécifique de management des organisations en langue anglaise (note composée pour 80% de la prestation à cet oral, et pour 20% d'une évaluation par les professeurs de la section européenne de l'implication et de l'assiduité de l'élève en management et en anglais durant la scolarité). La note attribuée à l'épreuve orale spécifique peut, si le candidat en fait le choix, compter comme **option facultative** (seules les notes au dessus de la moyenne sont prises en compte).

Pour plus d'informations :

www.lvloouis.net